



Compte rendu de la CAPD du mardi 6 septembre 2011

1) INEAT/EXEAT et situations diverses

INEAT ACCORDES : ils rentrent dans notre département : Anne BOUTAUD, Sandrine OUZIEL, Aline MAGNIER, Sylvie MALEON, Elise RULLIER, Aurore VACHON, Céline DELBEGUE, Lucie TRICOIRE

2 INEAT sont encore en attente de Mayotte.

Fabrice Couégnas fait remarquer que la Creuse, selon le Recteur, devait être la porte d'entrée dans l'académie. Or, les services de la Haute-Vienne et de Corrèze ne font pas suivre les demandes et c'est le SNUipp-FSU qui informe les services creusois. Il signale que plus de collègues auraient pu intégrer la Creuse si les services des départements avaient été en relation et si le Recteur et l'IA avaient autorisé les intégrations plus tôt...

2) Ajustements de rentrée

Coordination pédagogique SEGPA La Souterraine + SEGPA Châtelus- Malvaleix : OUZIEL Sandrine

TRS secteur Chambon / Voueize : MAGNIER Aline

Adjointe - Saint-Vaury Elémentaire : MALEON Sylvie

Adjointe - St Sulpice les Champs : RULLIER Elise

Adjointe - Marsac : VACHON Aurore

BM congés Crocq élémentaire : DELBEGUE Céline

Adjointe - Saint-Vaury élémentaire : TRICOIRE Lucie

A noter : pour la première fois dans notre département, un contractuel a été recruté pour le premier degré ! Il est titulaire d'un master2, et il exercera sur le poste d'adjoint à la SEGPA d'Aubusson (75%).

Vote concernant les ajustements de rentrée : Pour : 6 (SE-UNSA + Administration) ; Contre : 4 (SNUipp-FSU)

Le SNUipp-FSU a voté contre les ajustements de rentrée car l'embauche d'un contractuel pour assurer les missions du service public d'éducation en SEGPA est inacceptable : c'est une première dans le département !!! Fabrice Couégnas demande à ce que ce personnel sans formation et sans expérience concernant les élèves en situation de handicap soit accompagné tout au long de l'année et puisse bénéficier des formations proposées aux autres enseignants de la Creuse.

L'IEN ASH répond qu'il sera suivi par la circonscription dans la mesure du possible !

3) Réaffectations sur poste

L'IA propose 3 réaffectations : Mme LYRAUD-MULLER : TRS Bourgneuf (TPD) => Le Theil - dir1cl (affectation provisoire)

Mme ROCHETTE : dir 1cl - Le Theil (TPD) => dir1cl - Châtelus-le-Marcheix (affectation provisoire)

Mme LEMETAYER : dir1cl - Chatelus le Marcheix => TRS Bourgneuf (changement d'affectation à titre provisoire)

L'IA, sur ce dossier, a changé d'avis sur les conditions d'attribution d'une priorité. Cette situation aurait pourtant dû être réglée dès le premier mouvement et aurait évité ces modifications.

Le SNUipp-FSU 23 a demandé la stricte application de la mesure de priorité or, dans ce dossier, les changements de positionnement de l'administration sont difficilement concevables.

Fabrice Couégnas dénonce, au-delà du fond, la forme : les délégués du personnel ont été sommés à 12h38 le 31 août de se prononcer pour la fin d'après midi sur ces modifications d'affectations quand les personnels concernés apprenaient à 14h leur nouvelle affectation : c'est ici la démonstration du peu de considération portée aux délégués du personnel.

Vote concernant la proposition de réaffectation : Pour : 5 (Administration) ; Contre : 5 (SE-UNSA + SNUipp-FSU)

7 remplaçants sont d'ores et déjà affectés à l'année sur des postes (Puy Malsignat, ITEP d'Evax Les Bains, , Bonnat, Sannat, St Yrieix La Montagne, Gouzon, IME du Monteil au Vicomte).

Les 2 premières absences non-remplacées sont d'ailleurs à noter à l'IME du Monteil.

4) Questions diverses.

L'IA a refusé de traiter les questions suivantes mises à l'ordre du jour par le SNUipp-FSU :

- bilan qualitatif, quantitatif et financier des stages de remise à niveau de juillet et août
- conditions de validation des S1 et calendrier : quel document de synthèse ?
- point sur le décompte des heures des EMF
- quelle réponse à la demande d'un bilan de compétences

Il a répondu à notre demande aux 2 questions suivantes :

a- Point sur la direction et le fonctionnement de l'école : quelles réponses des autorités aux propositions du SNUipp-FSU23 à savoir :

- augmentation des quotités de décharges de direction, dont 2 jours par mois pour toutes les écoles : l'IA répond qu'il veut « tendre vers » une aide aux directeurs non déchargés en mettant à disposition des « temps de remplacements » pour le 1^{er} trimestre.
- dispense de l'aide personnalisée pour les directeurs(trices) qui le souhaitent : l'IA précise qu'il souhaite une relecture de l'organisation générale de l'aide personnalisée (travail collégial, refonte du temps de préparation, cohérence des aides en discussion avec les RASED, ...) : c'est une histoire que l'on entend depuis 2 ans et qui ne répond en rien à l'urgence de la situation.
- production d'un document académique précisant responsabilités et missions des directeurs/trices : l'IA propose un groupe de travail...
- simplification administrative : aucune commande institutionnelle si elle n'est pas en lien direct avec le fonctionnement quotidien de l'École (enquêtes diverses, ...) : l'IA affirme que le travail des directeurs doit être allégé en supprimant tout ce qui n'est pas nécessaire.
- réunions institutionnelles (Équipes éducatives, Équipes de Suivi de Scolarisation) sur le temps scolaire avec remplacement des maîtres concernés : l'IA se dit favorable à mettre à disposition un brigade avec les personnels itinérants en charge de ces questions.
- effort sur la formation des directeurs(trices) : pas de réponse

Le SNUipp-FSU demandait des mesures d'urgence pour les directeurs dès la rentrée, ce qui n'a rien à voir avec les mesures proposées par l'administration. Notre consigne reste d'actualité : « Je réponds quand j'ai le temps » et en l'occurrence « Je n'ai pas le temps » donc « je ne réponds pas... ». Le SNUipp-FSU rencontrera les collègues directeurs très rapidement pour envisager les suites à donner.

b- point sur les obligations réglementaires de services (ORS) des personnels en établissements :

Lors de différents groupes de travail, le SNUipp-FSU 23 (Stéphane Maisonneuve et Fabrice Couégnas) avait porté la demande de clarification des ORS. En effet, les textes en vigueur dans les établissements spécialisés ne tiennent pas compte (!!!) de l'abaissement horaire de l'enseignement devant élèves introduit par les décrets de 2008 et ne disent rien de l'organisation des 108 heures et de la pertinence de « l'aide personnalisée » dans un établissement spécialisé. Si le ministère a reconnu qu'une actualisation était nécessaire, il n'a toujours pas organisé la concertation pourtant promise sur ce sujet. Dans l'attente de nouveaux textes, le SNUipp-FSU 23 a proposé une harmonisation départementale en retenant les éléments suivants : le temps d'enseignement devant élèves est, pour les enseignants du premier degré, de 24 heures par semaine. Aucun texte ne prévoit la mise en œuvre dans les établissements ou services spécialisés des « 108 heures ». Dès lors qu'elles sont situées en-dehors des horaires de services réglementaires, les heures de coordination et de synthèses doivent être rémunérées. Elles doivent pour cela figurer à l'emploi du temps des personnels. Les heures de service autres que les heures de coordination et de synthèse affichées au-delà des 24 heures dues en présence d'élèves doivent être considérées comme des sujétions spéciales et rémunérées, par conséquent, sur le budget de l'établissement, dans la limite des 6 heures et demie par semaine et par personne prévue par la circulaire n° 35 du 30 juin 1980 du ministère de la Santé (circulaire du 4 novembre

1982). Une réponse devait être donnée avant la rentrée : elle attendra encore... Pourtant, lors de la CAPD du 10 mai 2011, l'IEN ASH expliquait qu'un groupe de travail se tiendrait entre le 20 et le 30 juin (il s'est tenu...) et que les obligations réglementaires de service seraient arrêtées...

En conclusion de cette CAPD, Fabrice Couégnas dénonce les dysfonctionnements dans le département qui font peser de lourdes responsabilités sur les collègues. La rentrée a pu avoir lieu grâce au surinvestissement de nos collègues et ... « au bouche-à-oreille » qui pallie au déficit de communication officielle :

- les directeurs et certains EVS pré-recrutés en juillet qui ont appris par la presse syndicale que tous les recrutements d'EVS aide administrative étaient remis en cause attendent toujours un courrier officiel de l'IA... Des explications et des regrets s'imposent dans ce dossier.
- la collègue de Bellegarde n'a pas obtenu plus de réponse quand les effectifs des classes dépassent largement les 18 autorisés dans une salle de classe à une porte...
- le collègue de la CLIS de Tristan Lhermite à la Souterraine n'a pas obtenu de réponse à ses questions posées depuis juillet sur l'effectif de 13 qui était attendu à la rentrée quand la circulaire de 2009 plafonne à 12 les effectifs de ces structures...
- l'administration demande l'emploi du temps des TRS alors que la liste des écoles où ils doivent intervenir ne leur a jamais été communiquée...
- les collègues à temps partiels ou les directeurs attendent toujours la communication du nom des collègues qui les remplacent : le bouche à oreille a permis une mise en place...
- des collègues ont appris le jour de la pré-rentrée que l'administration compte sur eux pour assurer la direction d'une école à 100 élèves...
- les rares TRS qui connaissaient leur emploi du temps de rentrée sont encore déplacés le jour de la pré-rentrée...

Si nous convenons que les suppressions de postes dans tous les secteurs associés une politique éducative à vue du ministère ne facilitent pas la tâche des administrations locales, les personnels et leurs délégués aspirent tout de même à exercer leurs missions dans un climat plus respectueux et serein.

Les délégués SNUipp :

Fabrice COUEGNAS, Sandrine GORGEON, Alain FAVIERE, Martine POLLI, Stéphane PICOUT, Christophe RUBY.



SNUIPP